



## Charte Natura 2000

### Site de La Cubesse



## Présentation du site

### 1 – Le site

Il se situe dans le département de la Corrèze, à l'Ouest de Meymac, sur la commune d'Ambrugeat.

La surface totale est approximativement de 150 hectares. Elle se répartit entre 130 ha de forêts (soit 88% de la surface) et 20 ha de terrains non forestiers (soit 12% de la surface). La zone est traversée par le ruisseau la Saulière qui prend sa source 2 km en amont du site à l'altitude de 930 m.

La totalité du site est inscrite dans le périmètre de la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) "Forêt de la Cubesse". Il n'existe pas de réglementation particulière qui s'applique à ces parcelles.

Il a été identifié comme Site d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) par le PNR Millevaches.

### 2 – Les habitats

Sept habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés dans le site (pour une surface d'environ 105 ha) dont 4 prioritaires (pour une surface d'environ 2,5 ha).

	Habitat prioritaire
4030 - Landes sèches européennes	
<b>6230 - Formations herbeuses à Nard raide, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et submontagnardes</b>	<b>X</b>
6410 - Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	
<b>7110 - Tourbières hautes actives</b>	<b>X</b>
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Houx et parfois à If	
<b>91E0 - Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne</b>	<b>X</b>
<b>91D0 - Tourbières boisées</b>	<b>X</b>

D'autres habitats naturels présentant un intérêt régional ou spécifiques ont été identifiés : il s'agit essentiellement de milieux ouverts (landes, pelouses, ...) et de quelques habitats forestiers particuliers (frênaies-chênaies, chênaies,...).

### 3 - Les espèces

Trois espèces relevant de l'annexe II de directive Habitats ont été repérées sur le territoire étudié :

- le pique-prune (*Osmoderma eremita*) - (coléoptère) espèce prioritaire
- le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) - (coléoptère)
- le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) - (chiroptère)\*

\* : les inventaires réalisés ne permettent pas de distinguer le Murin de Bechstein et le Murin de Daubenton. Nous considérerons, dans l'attente de confirmations, que le Murin de Bechstein est probablement présent sur le site.

## 4 - Les objectifs

Lors de la rédaction du document d'objectifs, le Comité de Pilotage a fixé les objectifs suivants :

- Amélioration et maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Amélioration et complément des connaissances naturalistes
- Communication – sensibilisation - information
- Animation

## Liste des engagements et recommandations proposés

### 1 - Engagements de portée générale, à respecter sur l'ensemble des parcelles que l'adhérent engage

**n°1** : L'adhérent s'engage à rendre accessible les parcelles pour lesquelles il possède des droits personnels ou réels et engagés dans la charte, afin que la structure animatrice, en collaboration avec les naturalistes, spécialement habilités par les autorités compétentes pour réaliser ces opérations, puissent réaliser des travaux d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice informera l'adhérent de la date et du délai de la période de réalisation de ces travaux au moins une semaine avant les prospections et études qui interviendront sur sa propriété, en indiquant la nature de l'étude et l'identité des agents qui réaliseront ces travaux. Les résultats seront communiqués au propriétaire. L'autorisation d'accès sera donnée sous réserve que les conditions d'accès le permettent (exploitation forestière en cours, chasse,...).

**n°2** : L'adhérent s'engage à communiquer les interventions susceptibles d'affecter la conservation des habitats et des espèces signalées par la structure animatrice du site sur les terrains engagés par l'adhérent.

**n°3** : L'adhérent s'engage à ne pas utiliser de véhicules motorisés en dehors de ses activités forestières ou agricoles ni autoriser la circulation et le stationnement de véhicules motorisés autres que ceux destinés à des activités forestières ou agricoles et les véhicules d'incendie et de secours.

**n°4** : L'adhérent possédant un document d'aménagement forestier ou un plan simple de gestion est tenu de mettre en cohérence ce document avec les engagements souscrits dans la présente charte, dans un délai de trois ans après la signature de la charte.

## 2 - Engagements et recommandations par grands types de milieux

### Milieu 1 : milieux forestiers

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Hêtraies-chênaies collinéennes à houx (9120-2)

Hêtraies sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges (9120-4)

**Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à stellaire des bois sur alluvions siliceuses (91E0-6)**

**Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine (91D0-1.1)**

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

Lucane Cerf-Volant (1083)

Murin de Bechstein (1323)

**Pique-prune (1084)**

### Usage forestier

*Recommandations :*

- Favoriser le maintien d'essences feuillues au sein des plantations résineuses
- Favoriser un entretien des clairières et linéaires
- Maintenir au minimum un arbre feuillu mort de plus de 35 cm de diamètre à l'hectare dans la mesure où il est présent, à distance des lieux publics.  
*La structure animatrice conseille à l'adhérent à la charte de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité en cas d'accident.*
- Eviter le pâturage des sous-bois par la pose d'exclos par exemple
- Favoriser une diversification des strates de résineux au sein d'une même parcelle

*Engagements :*

- Maintenir les forêts de feuillus.  
Lors des éclaircies, les prélèvements de feuillus n'excéderont pas 30 à 70 unités/ha (m<sup>3</sup> et/ou stères) sur des rotations de 7 à 10 ans.
- Ne pas détruire volontairement le sous-étage feuillu ou résineux,
- maintenir des essences secondaires ne concurrençant pas les essences objectifs
- Maintenir les ripisylves, c'est à dire ne pas les détruire.  
*On entend par destruction le fait d'arracher, de détruire chimiquement ou mécaniquement les ripisylves.*
- Maintenir au minimum cinq arbres à cavités à l'hectare dans la mesure où ils sont présents.
- Ne pas implanter de boisement résineux à moins de 12 mètres d'un cours d'eau ou d'une zone humide.

## **Milieu 2 : zones humides (prairies humides, tourbières, bas-marais)**

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

**Végétation des tourbières hautes actives(7110-1)**

Molinaies hygrophiles acidiphiles atlantiques (6410-9)

Espèce d'intérêt communautaire concernée : Murin de Bechstein (1323)

### **Usage forestier**

*Recommandations :*

- Eviter une colonisation naturelle trop forte par les ligneux

*Engagements :*

- Ne pas boiser volontairement
- Ne pas drainer ni remblayer (hors rigoles superficielles)
- Prendre des précautions lors du franchissement de ces zones humides durant les exploitations forestières
- Ne pas déposer de rémanents d'exploitations

### **Usage agricole**

*Recommandations :*

- Eviter une colonisation naturelle trop forte par les ligneux

*Engagements :*

- Ne pas amender (affouragement compris et hors apports par pâturage)
- Ne pas drainer ni remblayer (hors rigoles superficielles)
- Ne pas procéder à des entretiens chimiques
- Ne pas procéder à un entretien mécanique entre le 30 avril et le 15 août
- Ne pas faire pâturer entre le 15 novembre et le 15 mars

### **Autres usages**

*Engagements :*

- Ne pas créer d'étangs, retenues ou barrages

## **Milieu 3 : formations herbacées sèches (landes sèches, fourrés, pelouses)**

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches (4030-10)

**Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230-8)**

Espèce d'intérêt communautaire concernée : Murin de Bechstein (1323)

## Usage agricole

### Recommandations :

- Favoriser un pâturage extensif n'excédant pas 1,4 UGB/ha/an
- Eviter une colonisation par les ligneux

### Engagements :

- Ne pas modifier de manière intentionnelle la nature des terrains : retournement, semis, désherbage, amendement (hors apport par pâturage), surpâturage.
- Ne pas pratiquer de pâturage hivernal
- Ne pas affourager les animaux

## Usage non agricole

### Recommandations :

- Eviter une colonisation par les ligneux

### Engagements :

- Ne pas modifier de manière intentionnelle la nature des terrains
- Ne pas boiser ce type de milieux

## **Milieu 4 : formations arborées hors forêt (haies, arbres isolés, bosquets)**

Espèces d'intérêt communautaire concernées:

Lucane Cerf-Volant (1083)

Murin de Bechstein (1323)

Pique-prune (1084)

### Recommandations :

- Maintenir des arbres sénescents ou morts s'ils ne présentent pas de danger immédiat pour le public.  
*La structure animatrice conseille à l'adhérent à la charte de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité en cas d'accident.*

### Engagements :

- Ne pas détruire de haies, bosquets ou arbres isolés (sauf pour des raisons sanitaires ou de sécurité)
- Entretien ces formations en dehors d'une période comprise entre le 30 avril et le 15 août

## Annexe 1 : description des habitats présents sur le site

Habitats génériques		Habitats élémentaires		Surface	
Code	Statut	Code	Libellé	ha	%
4030	IC	4030-10	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	1,41	0,94
6230	PR	6230-8	Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques	0,54	0,36
6410	IC	6410-9	Molinaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	4,06	2,71
7110	PR	7110-1	Végétation des tourbières hautes	0,64	0,43
9120	IC	9120-2	Hêtraies-chênaies collinéennes à houx	94,90	63,36
9120	IC	9120-4	Hêtraies sapinières acidiphile à Houx et Luzule des neiges	0,24	0,16
91E0	PR	91E0-6	Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	0,49	0,33
91D0	PR	91D0-1.1	Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	1,70	1,13

### 9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Houx* et parfois à *If*

Cet habitat englobe deux types d'habitats différenciés par la présence ou l'absence d'espèces montagnardes :

- Hêtraie-Chênaie sessiliflore à Myrtille

La strate arborescente est dominée par le Hêtre. Le sous-bois est généralement structuré par le Houx tandis que la strate herbacée, pauvre en espèces, contient exclusivement des espèces acidiphiles telles que la Canche flexueuse et la Myrtille. Ce type de boisement est largement représenté sur le site et présente un excellent état de conservation.

Deux variantes peuvent être individualisées dans ce groupement : une variante mésophile à Gaillet des rochers que l'on retrouve en haut de pente ou à mi-pente et une variante plus fraîche à *Blechnum* en épis dans les bas de pente. Les deux sont communes à l'échelle du Limousin.

- Hêtraie sub-montagnarde à *Gymnocarpium* du chêne

Cette Hêtraie trouve son optimum à l'étage montagnard. Le cortège des espèces typiques des Hêtraies montagnardes est pauvre, il manque entre autres *Luzula nivea*, *Prenanthes purpurea*, toutefois un rattachement à ces végétations nous semble envisageable.

### 6410 : Prairies à *Molinie* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

Cette prairie se développe sur des sols subissant des fluctuations importantes du niveau de la nappe au cours de l'année. La *Molinie*, espèce sociale, imprime fortement la physionomie de ce groupement. Le reste du cortège, bien que réduit du fait de l'imposant développement de la *Molinie*, se compose d'espèces typiques des bas-marais et prairies paratourbeuses telles que la Violette des marais, l'*Epilobe* des marais et la Laïche noire.

L'habitat se rencontre en fond de vallon, au contact d'une Aulnaie tourbeuse, en situation de ceinture autour d'un haut-marais à *Narthécie* et dans une petite parcelle riveraine du ruisseau de la Saulière.

### 91D0 : Tourbières boisées

Le Bouleau pubescent structure la strate arborescente. La strate herbacée se caractérise par la présence conjointe de la *Molinie* bleue, de la Violette des marais, de la Fétuque des rives et de diverses grandes fougères.

Dans ses variantes les plus humides, le groupement accueille un cortège de plantes des bas-marais comme la Laïche noire ainsi que la Laïche étoilée. Le tapis de mousses peut être important. Il est composé de plusieurs espèces de Sphaignes ainsi que du *Polytric* commun qui, dans certains cas, forme de véritables buttes.

Cet habitat a été observé en plusieurs points du site, en fond de vallon du ruisseau de la Saulière et dans une zone plus ponctuelle de sources fangeuses du sud du site non loin de la piste de "la Blanche".

Il présente un bon état de conservation. Les Boulaies pubescentes à Sphaignes et *Molinie* bleue sont rares à l'échelle du Massif Central et présentent un très fort intérêt patrimonial.

#### **4030 : Landes sèches européennes**

Il s'agit de landes sèches sub-atlantiques à Callune et Genêt d'Angleterre. Dans le passé, ces landes, d'origine secondaire, ont fait l'objet d'exploitations agropastorales extensives (fauche, pâturage) et éventuellement d'autres utilisations locales (litière, fourrage, balais). Actuellement, elles présentent sur le site un stade évolutif avancé, caractérisé par un voile de Fougère aigle et un piquetage plus ou moins dense d'arbustes pionniers (Bourdaine et Bouleau verruqueux principalement).

Malgré une flore relativement banale, les landes sèches constituent des biotopes reliques, en forte régression à l'échelle du Limousin suite à la généralisation de l'enrésinement (plantations d'Epicéas principalement) et des changements des pratiques agricoles (déprise ou conversion en prairies artificielles).

#### **7110 : Tourbières hautes actives**

Cet habitat englobe deux types d'habitats tourbeux différenciés par leur degré d'atterrissement :

- Haut-marais à Narthécie ossifrage et Linaigrette à feuilles étroites

Les Sphaignes forment à ce stade un tapis plus ou moins bombé (microbuttes) et continu alimenté par les eaux météoriques.

La strate herbacée (inférieure à 1 m de haut) se compose de chaméphytes le plus souvent localisés sur des buttes de Sphaignes. On trouve fréquemment la Bruyère à quatre angles, la Callune commune. La Narthécie s'observe de manière régulière sur l'ensemble de la tourbière et imprègne fortement la physionomie du groupement. Le cortège abrite aussi plusieurs espèces typiques des bas-marais et des prairies tourbeuses comme le Jonc à tépales aigus, le Carum verticillé ou la Laïche noire.

Cet habitat se rencontre en fond de vallon pratiquement au contact du ruisseau de la Saulière sur de faibles surfaces. Ce haut-marais présente un bon état de conservation.

- Lande tourbeuse à Jonc squarreux et Scirpe cespiteux

Ces landes dérivent du haut-marais décrit ci-dessus par assèchement. Il s'agit d'une communauté vivace dominée par des arbrisseaux bas, caractérisée dans ses aspects les plus typiques par le développement conjoint du Scirpe cespiteux, de la Linaigrette engainée et de la Bruyère à quatre angles. Les Sphaignes peuvent former un tapis plus ou moins continu dans les stations les plus humides mais ont un recouvrement plus faible par rapport au haut-marais précédent.

Cet habitat est peu fréquent sur le site. Il présente un bon état de conservation.

Ces habitats possèdent une très haute valeur patrimoniale : ils constituent des reliques glaciaires qui trouvent refuge en de rares régions au microclimat très particulier, comme c'est le cas pour la Montagne limousine.

#### **6230 : Formations herbacées à *Nard raide*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)**

Il s'agit de communautés herbacées vivaces dominées par la Fétuque rouge et parsemées d'espèces de pelouses telles que la Campanule à feuilles rondes, la Danthonie retombante et le Nard raide. Cette pelouse se rattache à une variante sub-montagnarde caractérisée par la Gentiane jaune et l'Arnica des montagnes.

Sur le site, cet habitat occupe une faible surface. La présence de quelques ligneux bas et la présence de plusieurs espèces d'ourlets indiquent un état de conservation moyen. Les clôtures, rouillées et souvent brisées, indiquent une absence de pâturage depuis plusieurs années.

#### **91E0 : Forêts alluviales à *Aulne glutineux* et *Frêne***

Sur le site, l'habitat est présent de manière fragmentaire le long du ruisseau de la Saulière. Il est reconnaissable à la présence simultanée de plusieurs espèces aisément identifiables : Renoncule à feuilles d'Aconit, Cerfeuil hérissé, Doronic d'Autriche, Canche cespiteuse.

## Annexe 2 : description des espèces présentes sur le site

### Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)

Le Murin de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne avec un pelage relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre, museau rose.

#### **Reproduction**

Parade et rut : octobre-novembre et printemps, accouplements observés en hibernation.

Mise bas : fin juin-début juillet. Les colonies sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîtes diurnes. A cette époque, les mâles sont généralement solitaires.

#### **Activité**

Il entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales.

Le Murin de Bechstein semble relativement sédentaire (déplacement maximal connu : 35 km).

Il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que profondément dans des fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines.

Sortant à la nuit tombée, le vol est lent, papillonnant, très manœuvrable et généralement à faible hauteur (30 cm à 5 m). L'espèce paraît très agile dans les espaces restreints et se déplace aisément dans des milieux encombrés.

Le Murin de Bechstein chasse dans l'environnement immédiat ou à proximité de son gîte diurne (200 mètres à 2 kilomètres) essentiellement par glanage et d'un vol papillonnant depuis le sol à la canopée, parfois à l'affût.

#### **Régime alimentaire**

Le régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers, d'une taille variant de 3 à 26 mm. Les Diptères et les Lépidoptères représentent une part prépondérante de l'alimentation. Seuls ces ordres sont composés majoritairement d'insectes volants.

Les proies secondaires les plus notées sont capturées au sol ou sur le feuillage des arbres.

Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois dense et présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Cette espèce peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts.

Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures,...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit. La présence d'un nombre relativement important de telles cavités en forêt est également indispensable à l'espèce pour gîter.

Le Murin de Bechstein semble hiberner dans les arbres. Il est rarement observé en milieux souterrains (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) en période hivernale.

Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins de 1 kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recombinaison des colonies.



### Barbot ou Pique-prune (*Osmoderma eremita*)

C'est la plus grande Cétoine de France. La taille des adultes varie de 20 à 35 mm.

Adulte: le corps est de couleur brun-noir rarement roux, à reflets métalliques avec quelques rares soies pâles en dessus.

Larve : elle est de type "vers blancs". Au dernier stade larvaire, elle atteint un poids de 10 à 12 g.

Œuf : il est blanc et fait 4 à 5 mm de diamètre.

**Régime alimentaire** : les larves consomment le bois mort peu attaqué par les champignons et les bactéries sur le pourtour de cavités cariées. On peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus des genres *chênes*, *châtaignier*, *saules*, *fruitiers divers*.

**Cycle de développement** : la durée du cycle de développement de cette espèce est de deux ans ; elle peut atteindre trois ans, voire plus, selon les conditions du milieu (humidité et température).

Œufs : le nombre d'œufs pondus par les femelles varie de 20 à 80. Ils sont déposés en profondeur dans la cavité. Chaque œuf est protégé par la femelle par un enduit de terreau très souple.

Larves : elles éclosent trois semaines après la ponte. Il y a trois stades larvaires. Les larves de stade II sont tolérantes à la congélation. Elles reprennent leur activité au printemps.

Nymphes : à la fin de l'été de la deuxième année, la larve de dernier stade construit une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de l'humus et une sécrétion larvaire. La larve passe l'hiver dans cette coque nymphale. Elle se nymphose au printemps.

Adultes : la période de vol des adultes s'échelonne de fin mai à début septembre. Elle dépend des conditions climatiques et de la latitude. Les adultes sont le plus souvent observés en juillet.

### Activité

Les adultes sont difficiles à voir. Ils ont une activité principalement crépusculaire et nocturne. Ils restent une grande partie de leur vie dans la cavité où s'est déroulé le développement larvaire. La présence du **Pique - Prune** est principalement détectée par une odeur de " cuir de Russie ", de " pot pourri " qui se dégage de l'arbre (un ou deux jours après la sortie de la coque nymphale) et surtout par la présence des fèces des larves de dernier stade dans les cavités.

Le développement larvaire se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de carie (supérieur à 10 litres). Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes). Le développement des larves se fait dans les profondeurs de la cavité, ce qui assure une plus grande stabilité de la température externe. Un même arbre peut être favorable au développement de l'espèce pendant plusieurs dizaines d'années. Actuellement, cette espèce forestière à l'origine, n'est présente que dans quelques forêts anciennes de feuillus. En Europe, l'espèce est principalement observée au niveau d'anciennes zones plus ou moins boisées utilisées dans le passé pour le pâturage. Dans ces milieux sylvo-pastoraux, les arbres ont souvent été taillés en têtard et(ou) émondés, pratique très favorable au développement de cavités aux volumes importants. L'espèce subsiste aussi dans des zones agricoles où l'on observe encore le même type d'arbre, souvent utilisé localement pour la délimitation des parcelles.

### Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)

C'est le plus grand Coléoptère d'Europe. La taille des adultes varie de 20 à 50 mm pour les femelles et 35 à 85 mm pour les mâles.

Adulte : le corps est de couleur brun-noir ou noir, les élytres parfois bruns.

Larve : elle est de type mélolonthoïde (type vers blancs). Il existe trois stades larvaires Sa taille peut atteindre 100 mm pour 20-30 g au maximum de sa croissance.

**Régime alimentaire** : la larve de Lucane Cerf-volant consomme le bois mort, se développant dans le système racinaire des arbres. Essentiellement liée aux chênes, on peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus, Châtaignier, Cerisier, Frêne, Peuplier, Aulne, Tilleul, Saule, rarement des conifères.

**Cycle de développement** : la durée du cycle de développement de cette espèce est de cinq à six ans, voire plus

Œufs : ils sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.

Larves : la biologie larvaire est peu connue. Il semble que les larves progressent de la souche vers le système racinaire et il est difficile d'observer des larves de dernier stade.

Nymphes : à la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de la terre ou constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale.

Adultes : la période de vol des adultes mâles est relativement courte, aux alentours d'un mois. Les femelles erratiques, à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en août.

### Activité

Dans le nord de son aire de répartition, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Le Lucane vole en position presque verticale. Le vol est lourd et bruyant. Il utilise ses mandibules pour combattre ses rivaux ou pour immobiliser la femelle lors des accouplements.

L'habitat larvaire du Lucane Cerf-volant est le système racinaire de souches ou d'arbres dépérissants. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.